

# What Qualifies as a Workplace Incident?

## Stats and Facts – French



### FAITS

1. **Sous-déclaration** : le fait de ne pas signaler les incidents mineurs ou les quasi-accidents peut entraîner des incidents plus graves à l'avenir.
2. **Classification Erronée** : ne pas savoir ce qui constitue un « incident » peut entraîner une confusion et des retards dans la réponse.
3. **Risques non Traités** : Si les incidents ne sont pas signalés, leurs causes profondes risquent de ne jamais être corrigées.
4. **Tenue de Registres Incohérente** : Des définitions vagues conduisent à des données peu fiables sur les incidents, ce qui affecte la planification de la sécurité.
5. **Conséquences Juridiques** : Une mauvaise appréciation de la nécessité de signaler un incident peut entraîner des amendes ou des infractions.
6. **Hésitation des Employés** : Les travailleurs qui ne savent pas exactement ce qu'ils doivent signaler peuvent omettre de communiquer des informations essentielles pour la sécurité.

### STATISTIQUES

- L'OSHA définit un accident du travail comme tout événement imprévu qui entraîne ou pourrait entraîner des blessures, des maladies ou des dommages matériels. Les employeurs doivent signaler les décès dans les 8 heures et les blessures graves dans les 24 heures.
- Selon le Conseil national de sécurité, 72 % des accidents du travail entraînant des blessures ont été précédés d'au moins un accident évité de justesse non signalé.
- Le Bureau of Labor Statistics (BLS) a enregistré 2,8 millions d'accidents du travail et de maladies professionnelles non mortels en 2022, dont beaucoup provenaient d'incidents non signalés ou mal classés.
- WorkSafeBC a constaté que les organisations ayant des définitions claires des « incidents sur le lieu de travail » avaient 30 % de rapports proactifs en plus et 22 % de demandes d'indemnisation pour perte de temps en moins.
- Une étude du NIOSH a révélé que la déclaration précise et rapide des incidents avait contribué à une réduction de 37 % des blessures graves sur les lieux de travail participants.
- Le ministère du Travail de l'Ontario a signalé que le fait de ne pas reconnaître et signaler certains incidents sur le lieu de travail avait entraîné des violations de la conformité dans 18 % des sites inspectés.